



## **17.14 Cahier des charges de responsable des médias**

---

23.05.2018 / CC

### **1. Description de la fonction**

Responsable des médias de la Swiss Wrestling Federation.

### **2. Organe électoral**

Le / la responsable est élu par le comité central.

### **3. Intégration organisationnelle**

- Subordination :  
Le / la responsable des médias est subordonné au président central.
- Remplacement :  
Le / la responsable des médias est remplacé via le secrétariat général.

### **4. Objectif de la fonction**

Améliorer la notoriété, l'acceptation et la réputation de la fédération et de ses offres par un travail de relations publiques planifié et questionner l'ensemble des activités au regard de son impact public.

### **5. Domaines de responsabilité**

- Conseils en matière de relations publiques, etc.
- Informations entrantes et sortantes.

### **6. Tâches**

- Couverture médiatique des événements nationaux et internationaux.
- Suivi actif des événements de la saison nationale et internationale.
- Présentation des tournois nationaux / internationaux dans les médias locaux et régionaux.
- Rédaction et envoi des rapports sur les résultats nationaux et internationaux.
- Service de presse durant les finales du championnat par équipes, des championnats suisses et de la Swiss Cup.
- Contrôle du flux d'information interne / externe.
- Prise en charge du site internet et des médias sociaux (en coopération avec le secrétariat général)

### **7. Habilitations / Compétences**

Conduite des discussions et des négociations selon le cahier des charges.

### **8. Profil d'exigences particulier**

Sociable, connaissances de base dans le domaine des médias, plaisir de l'écriture et bonne expression écrite (allemand et français), intérêt et flair pour la publicité et les relations publiques.

### **9. Entrée en vigueur**

Le cahier des charges entre en vigueur après l'approbation du CC.

### **10. Liste de distribution**

Détenteur du poste  
Comité central